Image not found or type unknown

Titre de séjour après oqtf

Par **Passou**, le **06/04/2016** à **21:20**

suis entrer en France avec un visas long séjour suite à un mariage avec un conjoint français. J'ai reçu deux fois la carte de séjour vpf et après on c'est séparé mon mari et moi et on a fini par divorcé et là en 2014 j'ai reçu le oqtf suite à mon divorce j'ai fait des recours au TA et sa été rejeté comme quoi j'ai pas d'attache familiale en France et entre temps j'ai connu quelqun et je vis actuellement avec lui et on va se pacser le 10 mai. Mais j'ai redeposer une nouvelle demande de titres de séjour à la préfecture ils nous ont convoqué et ont nous a auditionné et après ce matin ont à reçu une convocation à la gendarmerie et moi je voudrais savoir est ce que ont dois y aller ou bien je risque d'être mis en camp de rétention j'aimerais bien votre avis svp.
Je vous remercie

Par **citoyenalpha**, le **09/04/2016** à **12:45**

Bonjour

si vous n'êtes pas marié vous encourrez effectivement l'expulsion.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés